

SEANCE DU 26 MARS 2015

L'an deux mille quinze le vingt six mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Laguépie s'est réuni sous la présidence de Ghislaine MARTINEZ, Maire.

Présents : Ghislaine MARTINEZ, Christian FABRE, Bernard BOUYSSIERE, Jean-Paul HEBRARD, Bernard MAGES, Boris CHRISMANT, Jean-Claude SAVIGNAC, Christopher BALDWIN, Frédéric SEMPER, Geneviève LEGRAND, Annick IGLESIAS, Sandrine CROS, Aurélien GARRIGUES.

Excusées : Gaby ROUMIGUIERES (pouvoir à Mme MARTINEZ), Karine MALLEVILLE.

Convocation du 19 mars 2015.

Ordre du jour :

I-Vote du compte rendu de la séance du 26 février 2015 :

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

II-Travaux Murs du cimetière : choix de l'entreprise :

Mme le Maire présente l'analyse des offres.

L'entreprise Gauthier a présenté un devis erroné, Tradi concept a fourni un dossier incomplet (l'attestation d'assurance se termine le 1^{er} avril 2015).

Le classement obtenu par les autres entreprises est le suivant :

- 1-GARRIGUES Aurélien : 57 880 €, délai d'exécution de 4 semaines
- 2-Lagaronnais : 57 393 €, délai d'exécution de 5 semaines
- 3-ECM : 58 690 €, délai d'exécution de 6 semaines
- 4-Sol TP : 72 905 €, délai d'exécution de 8 semaines.

M. GARRIGUES ne participe pas au vote car son entreprise a fait une offre pour ces travaux. Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de M. GARRIGUES pour un montant de 57 880 €.

III-Délibération pôle de pleine nature :

Mme le Maire donne lecture de la délibération.

L'appel à projets « Pôle de pleine nature » a été lancé par le GIP Massif Central dans le but de faire du Massif Central une destination touristique et sportive reconnue. Les pôles retenus au terme du processus de sélection seront cofinancés à la fois dans le cadre du Programme Opérationnel Massif Central (FEDER) et de la Convention de Massif (Région, Etat, Département).

L'appel à projets est ouvert aux territoires déjà structurés ainsi qu'aux pôles en émergence. Il a vocation à soutenir le développement d'une quinzaine de pôle sur toute la durée de la programmation 2014/2020 à travers trois programmes d'actions successifs et une enveloppe FEDER maximum de 500 000 euros par pôle. Il concerne les territoires situés sur le zonage Massif Central.

En Midi-Quercy, les actions menées en faveur de la structuration et du développement des activités de pleine nature ont été nombreuses ces dernières années compte tenu de l'importance de ces activités dans le développement économique et social du territoire. Fort de ces démarches, le PETR Midi-Quercy a souhaité rassembler le 22 janvier 2015 le comité de pilotage dédié aux activités de pleine nature rassemblant de nombreux acteurs de la sphère sportive, économique, environnementale et touristique, les collectivités locales ainsi que les partenaires techniques et financiers pour débattre de l'intérêt de s'engager dans cette candidature. A l'unanimité, les acteurs en présence ont validé le principe de répondre à cet appel à projet.

Le PETR du pays Midi-Quercy est donc la structure porteuse d'une candidature collaborative qui implique plusieurs maîtres d'ouvrages publics comme privés.

La stratégie présentée par le PETR identifie 5 axes de travail dont :

- La création d'aménagements et d'équipements concourant à la sécurité et au confort des pratiquants et l'amélioration de la signalétique
- La diversification et la qualification de l'offre de loisirs-tourisme
- L'accueil, l'information et la promotion du pôle pleine nature
- L'éducation au sport et la promotion des pratiques d'activités de pleine nature
- La conciliation environnementale

Au cœur de cette stratégie, la commune de Laguëpie est identifiée comme un site majeur du secteur « Est », devant répondre aux défis de diversifier les activités de pleine nature et de qualifier les équipements et services proposés aux visiteurs. Un autre axe majeur sera de permettre les pratiques sportives et de détente aux personnes à mobilité réduite et personnes âgées en leur proposant des équipements adaptés.

Plusieurs actions seront donc présentées par la commune au titre du pôle sur le programme 2015/2016 notamment :

- 1-Valorisation du parcours slalom canoë kayak
- 2-Mur d'escalade pour initiation SAE (surface artificielle d'escalade)
- 3-Réaménagement aire de bivouac base nautique, toilette et douche, station de lavage + réparation vélo, raques, prises de recharge vélos électriques, local de stockage canoë, local de stockage vélos VTT, local dédié à la pêche avec float tube et espace accueil chevaux
- 4-Aménagement parcours de santé personnes âgées et PMR (personnes à mobilité réduite) et à proximité poste de pêche pour PMR, toilettes sèches accessibles PMR
- 5-Parcours accrobranche enfants sur le site baignade en eaux vives dédié aux familles
- 6-Achat de stand up paddles pour le plan d'eau du Viaur entre baignade et camping et Aveyron devant la base nautique

Le Plan de financement serait le suivant :

FEDER (40%) :	14 573,76 €
Conseil Régional (15%) :	5 465,16 €
Conseil Général (15%) :	5 465,16 €
Autofinancement (30%) :	10 930,34 €

TOTAL (H.T.) :36 434,42 €

Mme le Maire rappelle que la Police de l'Eau du Tarn et l'ONEMA de l'Aveyron trouvent que notre chaussée est trop haute pour les poissons, nous avons cependant obtenu l'aval de la Police de l'Eau et de l'ONEMA de Tarn-et-Garonne.

M. GARRIGUES émet un gros bémol sur l'entretien des toilettes sèches.

Pierre DURAND de la Communauté de Communes a proposé d'aménager notre PAJ (point d'accueil jeunes) à l'ancien camping pour 2019 seulement et pas sur le Viaur car non pris en compte par la communauté. Seuls les float tubes seront pris en charge par la Communauté de Communes en 2015 / 2016.

M. HEBRARD vote contre ce projet de pôle de pleine nature. Mme CROS, M. BOUYSSIERE et Mme LEGRAND s'abstiennent car le parcours de canoë kayak nous a déjà coûté assez cher pour une utilité très relative. Ce projet de pôle de pleine nature est voté à la majorité des membres du Conseil Municipal (10 voix pour).

Délibération reçue à la Préfecture le 27 mars 2015.

IV-Délibération achat Petit Casino :

L'achat des bâtiments coûterait 15 000 €. Les chéneaux de Mme AUDIBERT s'écoulent sur la toiture du Petit Casino, il faut donc prévoir 30 000 € pour refaire les toits.

L'office de Tourisme pourrait être aménagé dans ce bâtiment. Mme IGLESIAS estime que l'on pourrait aussi y installer la médiathèque, car ce local est trop grand pour l'office de tourisme. Mme MARTINEZ envisage d'y mettre une boutique de produits artisanaux en plus de l'office. Ce bâtiment serait une vitrine à l'entrée de la commune, de la communauté de commune et du département.

M. HEBRARD rappelle que nous avons déjà plusieurs bâtiments à rénover et demande si la commune peut se permettre financièrement d'acheter un bâtiment supplémentaire. Si nous déménageons l'office de tourisme, il faudra quand même refaire le toit de l'actuel office. Mme le Maire l'informe que la commune n'a pas les finances nécessaires, il faudra faire un emprunt.

M HEBRARD signale que le toit du préau au Puech haut est à refaire, nous ne pouvons pas laisser les enfants y jouer. D'autres bâtiments sont à refaire : base nautique, foirail couvert...

Mme le Maire rappelle que nous avons jusqu'au 30 avril pour nous décider. M. BOUYSSIERE propose que l'on remette ce sujet à l'ordre du jour d'une autre séance. Mme le Maire n'est pas d'accord, nous ne savons pas quand aura lieu la prochaine séance, nous ne connaissons pas encore le montant des dotations de l'état.

V-Vote des taux des 4 taxes directes locales :

Mme le Maire propose une augmentation de 1,5%, les taux seraient les suivants :

- taxe d'habitation : 16,85%
- taxe foncière sur le bâti : 23,75%
- taxe foncière sur le non-bâti : 116,35%
- CFE : 23,99%

MM. HEBRARD, SEMPER, CHRISMANT, MAGES et Mmes CROS et IGLESIAS votent contre. Les nouveaux taux des 4 taxes sont adoptés à la majorité (7 voix pour).

Délibération reçue à la Préfecture le 27 mars 2015.

VI-Vote des Comptes Administratifs 2014 (budget principal et annexes, assainissement, chaufferie) :

VI-1-Compte administratif Budget principal :

Il fait apparaitre :

*un déficit d'investissement de clôture de : 198 107,42 €

*un excédent de fonctionnement de clôture de : 121 161,88 €

Restes à réaliser à reprendre au budget 2015 :

-en recettes : 18 113,88 €

M. FABRE fait voter le Compte administratif qui est adopté à la majorité des présents (Mme le Maire ne participe pas au vote). Il fait aussi voter le Compte de gestion, établi par le Receveur Municipal, qui est adopté par le Conseil Municipal.

Reçu en Préfecture le 07 avril 2015.

M. BOUYSSIERE a réalisé une étude comparative entre les comptes administratifs 2013 et 2014. Il a constaté une augmentation de 16% sur les charges à caractère général et de 21% sur les charges de personnel.

Mme le Maire lui rappelle que la commune a repris la compétence cantine, jusqu'au 31 août 2013 la cantine était gérée par une association.

M. BOUYSSIERE demande s'il est possible de recevoir un bilan des dépenses et recettes tous les trimestres.

M. BALDWIN quitte la séance à 23 heures 10.

VI-2-Compte administratif Assainissement :

Il fait apparaitre :

*un excédent d'investissement de clôture de : 34 394,64 €

*un excédent d'exploitation de clôture de : 85 286,92 €

Il n'y a pas de Restes à réaliser à reprendre au budget 2015.

M. FABRE fait voter le Compte administratif qui est adopté à la majorité des présents (Mme le Maire ne participe pas au vote). Il fait aussi voter le Compte de gestion qui est adopté par le Conseil Municipal.

Reçu en Préfecture le 08 avril 2015.

VI-3-Compte administratif Chaufferie bois :

Il fait apparaitre :

*un excédent d'investissement de clôture de : 157 400,45 €

*un déficit d'exploitation de clôture de : 11 779,48 €

Il n'y a pas de Restes à réaliser à reprendre au budget 2015.

M. FABRE fait voter le Compte administratif qui est adopté à la majorité des présents (Mme le Maire ne participe pas au vote). Le Compte de gestion est aussi adopté par le Conseil Municipal.

Reçu en Préfecture le 08 avril 2015.

VI-4-Compte administratif Lotissement La Mayounelle :

Il fait apparaitre :

*un excédent d'investissement de clôture de : 99 509,38 €

*un excédent de fonctionnement de clôture de : 6 933,66 €

Il n'y a pas de Restes à réaliser à reprendre au budget 2015.

M. FABRE fait voter le Compte administratif qui est adopté à la majorité des présents (Mme le Maire ne participe pas au vote). Le Compte de gestion est aussi adopté par le Conseil Municipal.

Reçu en Préfecture le 07 avril 2015.

VI-5-Compte administratif Zone d'activités :

Il fait apparaitre :

*un déficit d'investissement de clôture de : 1 451,73 €

*un excédent de fonctionnement de clôture de : 256,67 €

Il n'y a pas de Restes à réaliser à reprendre au budget 2015.

M. FABRE fait voter le Compte administratif qui est adopté à la majorité des présents (Mme le Maire ne participe pas au vote). Le Compte de gestion est aussi adopté par le Conseil Municipal.

Reçu en Préfecture le 08 avril 2015.

VII-Questions diverses :

VII-1-Convention de partenariat des sapeurs pompiers volontaires :

Pour les pompiers qui ont des enfants en bas âge et qui doivent les laisser à la cantine ou à la garderie ou au CLAE parce qu'ils ont une intervention, la Commune prendrait en charge les frais. Cette convention prendrait en compte tous les pompiers de la caserne et pas uniquement le personnel communal. Ceux qui ont déjà leurs enfants régulièrement inscrits à la cantine ou au CLAE ne sont pas concernés.

Mme IGLESIAS estime que cela ne doit pas s'appliquer aux pompiers dont le conjoint ne travaille pas.

Cette convention est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

VII-2-Foirail couvert :

Mme le Maire présente le devis de la société STH pour la restauration du marché couvert. Il est prévu la restauration de la charpente et le remplacement de la couverture pour un montant de 72 495 € H.T. Deux options supplémentaires sont proposées :

-la rénovation de la charpente pour 6 020 € H.T.

-la fermeture latérale côté chemin pour 3 440,80 € H.T.

VII-3-Demande de financement :

Mme le Maire a demandé un financement de 200 000 € sur 20 ans à la Banque Postale, elle attend leur réponse. Elle doit aussi rencontrer M. CAPMARTIN du Crédit Agricole.

VII-4-Boutiques éphémères :

Mme LEGRAND explique qu'il y aurait quelques frais de publicité, une participation de 25 € par mois serait demandée à chaque exposant. La Commune paierait aux propriétaires 50 € par boutique, sachant qu'il y aurait plusieurs exposants par boutique.

Plusieurs locaux sont disponibles : chez Monique SAVY (place André Molinier), chez Mme CUVELIER (à côté de la pizzeria), chez Régine VERGNHES (ancienne fleuriste), l'ancienne boulangerie RAUCOULES...

Le but est d'animer et de revaloriser la commune.

Mme IGLESIAS souhaite avoir plus de précisions sur ces boutiques.

Mme LEGRAND explique que cela se passerait en juillet et août, une vingtaine d'exposants ont déjà répondu dans des domaines aussi divers que la poterie, les bijoux, les vêtements, le patchwork...

VII-5-Divers :

M. SAVIGNAC signale qu'une dame habitant chemin de la Mayounelle, se promène souvent avec son chien et qu'elle le laisse faire des crottes devant les maisons de tous les riverains. Les voisins l'ont déjà avertie, sans succès. Ils souhaiteraient que la Mairie lui adresse un courrier.

VII-6-Voirie :

M. FABRE a demandé des devis aux sociétés COLAS, EUROVIA et ETPL & V.

Le devis de la société COLAS s'élève à 30 195 € H.T. pour la réalisation d'un revêtement et le reprofilage en grave émulsion.

EUROVIA propose de refaire la voirie de l'EHPAD, le chemin RD 106 bis / Hameau de Lez et le chemin d'accès au lieu-dit la Vianie pour 19 685 € H.T.

Pour les mêmes voies et chemins, ETPL & V (Calmejane) a estimé le coût à 17 953,90 € H.T.

ETPL & V étant le moins cher, M. FABRE propose de les retenir et qu'ils effectuent les travaux avant l'été. Le Conseil Municipal donne son accord.

Séance levée à 1 heure 10 minutes.